



SYNTHESE DES POINTS DE VUE

Le débat public sur le projet de parc éolien de Dieppe - Le Tréport a été l'occasion pour 41 organisations ou particuliers de déposer une contribution écrite détaillée. Les positions et arguments présentés dans ces dernières sont synthétisés dans ce document.

Pour les acteurs économiques et certaines collectivités, une énergie pertinente, source de développement ; un projet qui tire profit et renforcera les atouts du territoire avec le concours des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics

Ces acteurs soulignent que le territoire a les caractéristiques requises pour accueillir le projet éolien. De par certaines de ses particularités (tradition industrielle, présence de centres de formation et de recherche...), ce territoire constitue même selon eux un gage de réussite du projet et à terme du développement de l'éolien en France. Réciproquement, ils estiment que l'éolien est une opportunité pour le développement de la Normandie et de la Picardie. Ils conditionnent néanmoins le caractère « gagnant – gagnant » du projet à l'appropriation et l'utilisation par les donneurs d'ordres des potentialités offertes par le territoire et à la mise en place de certaines démarches notamment par les pouvoirs publics en termes d'aménagement du territoire ou de mise en place d'une gouvernance adaptée.

Une énergie jugée pertinente pour lutter contre le changement climatique

L'éolien en mer est perçu par ces acteurs comme une énergie pertinente pour lutter contre le changement climatique et respecter les engagements de la France en matière d'énergies renouvelables.

Le Syndicat des énergies renouvelables et France énergie éolienne soulignent quant à eux la pertinence économique du développement de l'énergie éolienne grâce à des coûts de production orientés à la baisse en raison d'un effet d'échelle, de la hausse de la productivité des éoliennes, de l'optimisation des procédés d'installation et de maintenance et de la concurrence accrue.

Une énergie perçue comme une opportunité de développement économique pour la France

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER), France énergie éolienne et le cluster maritime relatent le potentiel que représente l'éolien en France.

Le cluster maritime estime que : « *L'éolien en mer a démontré son potentiel industriel sur différents sites en Europe (Bremerhaven en Allemagne et Esberg au Danemark, par exemple) et il convient de ne pas laisser la France et son potentiel à l'écart de cette opportunité créatrice d'emplois qualifiés pérennes* ».

Le SER estime quant à lui à 10 000 le nombre d'emplois mobilisés « *chez les grands donneurs d'ordres et dans les centaines d'entreprises sous-traitantes déjà identifiées* » pour la construction des 3000 MW éoliens offshore déjà attribués, alors que France énergie éolienne évalue à plus de 10 000 le nombre d'emplois actuels de la filière. A l'horizon 2030, le SER propose un objectif de 15 000 MW d'éolien en mer en France qui correspondrait selon lui à 15 000 emplois.

Un territoire aux atouts susceptibles de favoriser l'insertion du projet

Les acteurs régionaux présentent les atouts du territoire pour l'insertion du projet éolien et le développement d'une filière éolienne :

- Sa tradition industrielle et ses entreprises œuvrant dans le domaine de l'énergie, « *un vivier de compétences de plus de 33 000 emplois et de plus de 3 300 établissements* » structurés via deux filières (Energies Haute-Normandie et Nucléopolis), plusieurs clusters (CEVEO, Dieppe méca énergies, Dieppe navals...) et un pôle de compétitivité consacré aux transports (MOV'EO), et disposant d'un outil de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants potentiels dans le domaine des énergies marines renouvelables (CCI Business EMR piloté par la CCI du littoral normand-picard)
- Ses formations dans le domaine de l'énergie, notamment le Windlab à Amiens (formation de techniciens de maintenance éolienne) et le dispositif haut-normand du « *Campus des métiers et des qualifications des énergies et de l'efficacité énergétique (CMQ3E)* » dont l'objectif est de rapprocher le monde de la formation, la recherche et l'entreprise.
- Ses « *65 laboratoires impliqués dans les 3 projets de parcs éoliens normands et dans des expérimentations en matière d'hydrolien* » et de grands réseaux de recherche : Energie-Electronique-Matériaux, Logistique-Mobilité-Numérique et Territoire-Environnement-Risques-Agronomie.
- Ses infrastructures notamment portuaires permettant à la fois de servir de base de maintenance pour les projets éoliens (Dieppe) mais également de lieu de construction et de chargement des éoliennes (Le Havre).

- Ses collectivités dotées de plans stratégiques prévoyant le développement des énergies renouvelables et de l'éolien en particulier.

Un projet susceptible de dynamiser l'économie et l'emploi de la région

Pour ces acteurs, si le territoire a des atouts pour accueillir le projet, le projet constitue aussi une opportunité de développement pour le territoire.

Ils voient en effet dans le projet de parc éolien une opportunité de créer de l'emploi chez les donneurs d'ordre qui s'installeront localement, mais aussi de développer les activités de sous-traitance, de sécuriser les carnets de commande des entreprises régionales, et enfin de les encourager à se diversifier et à s'orienter vers un secteur économique d'avenir.

Plusieurs acteurs soulignent l'importance des 125 emplois de maintenance qui seraient créés par le projet et appellent à ne pas négliger les emplois indirects et induits qu'ils généreront à leur tour notamment dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et des services. STO logistique estime ainsi que : « *De nouveaux navires, ce sont d'autant plus d'activité pour les mécaniciens et autres fournisseurs de services aux navires.* » La Fédération régionale des travaux publics de Normandie estime par ailleurs qu'un choix en faveur de fondations en béton générerait plus d'emplois en Normandie pendant la construction que les autres solutions proposées.

Les CCI de Normandie et Picardie relèvent par ailleurs que le maître d'ouvrage et le fabricant des éoliennes auront tendance à faire appel aux savoir-faire locaux pour diminuer leurs coûts et diversifier leurs sources d'approvisionnement. Elles voient donc dans le projet une « *opportunité de développement commercial pour les entreprises industrielles de la sous-traitance et de la co-traitance de la région* » tandis que la Place havraise voit dans les éoliennes de 8 MW des « *machines dont le format devrait se généraliser* » en Europe et donc des commandes potentiellement importantes. Sur ce sujet précis, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Haute-Normandie souligne quant à lui que le maître d'ouvrage devra faire la preuve de sa capacité à construire cette machine, qui n'existe pas à ce jour, dans les délais annoncés.

Enfin, la communauté d'agglomération et la CCI de Dieppe, de même que les Conseils régionaux de Picardie et Haute-Normandie, estiment que le projet constituera une « *opportunité pour s'adapter aux mutations du tissu économique par la diversification des portefeuilles clients et des secteurs d'activités* » et permettra ainsi « *la montée des compétences et des savoir-faire* » du territoire. Ils relèvent que ce projet peut permettre aux entreprises locales de se tourner à terme vers le marché prometteur de l'éolien en mer au Royaume-Uni qui s'est donné un objectif d'atteindre une capacité de 25 000 MW.

Le CESER de Haute-Normandie émet néanmoins un bémol en estimant que sur le plan des retombées économiques : « *un net déséquilibre apparaît en défaveur du Tréport* ». Il juge que : « *les nuisances paysagères occasionnées par les éoliennes [...] doivent faire l'objet d'une compensation suffisante en termes de retombées économiques directes pour la ville* ».

Des attentes vis-à-vis des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics pour un résultat « gagnant – gagnant »

Pour garantir le caractère « gagnant – gagnant » de l'opération, les acteurs économiques et certaines collectivités appellent les donneurs d'ordre et les pouvoirs publics à mobiliser les structures et outils du territoire et à engager un certain nombre d'opérations pour qu'il tire tous les bénéfices du projet.

Pour s'appuyer sur le tissu régional d'entreprises, de centres de formation et de recherche

Les collectivités et les acteurs économiques souhaitent que le territoire tire pleinement profit du projet de parc éolien. Pour ce faire, elles appellent le maître d'ouvrage et son partenaire industriel à une attitude exemplaire en s'appuyant autant que possible sur les opportunités offertes par les personnels, entreprises, centres de formation et de recherche du territoire.

Au niveau des entreprises, la poursuite de l'échange d'informations entre le maître d'ouvrage et les collectivités est appelée de ses vœux par le Conseil régional de Picardie, de même qu'un développement de la coopération pour l'identification des sous-traitants potentiels. L'Insa de Rouen propose que le maître d'ouvrage insère dans son programme industriel « *une clause de consultation locale* » qui profiterait aux PME locales. La communauté d'agglomération et la CCI de Dieppe attendent que le maître d'ouvrage s'appuie sur les clusters locaux.

Au niveau de la recherche et de la formation, il est notamment demandé aux donneurs d'ordre de mobiliser l'« *appareil local de formation* » (communauté d'agglomération et CCI de Dieppe, Conseil régional de Picardie), voire qu'ils contribuent à le développer (CCI Normandie et Picardie) et fassent appel aux centres de recherche du territoire et favorisent ainsi « *une pollinisation croisée propre à favoriser l'innovation* » (communauté d'agglomération et CCI de Dieppe).

Afin que les retombées profitent à tous, le Conseil départemental de Seine maritime demande à ce que le maître d'ouvrage intègre systématiquement une clause sociale dans ses marchés et qu'il prenne part « *à la création et au fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)* ».

Pour anticiper les besoins en matière d'aménagement du territoire

Le Conseil départemental de Seine maritime appelle l'Etat et le maître d'ouvrage à engager une réflexion sur les conséquences que pourrait avoir le projet (conjugué au grand carénage des centrales nucléaires de Penly et Paluel) en matière de besoins de logements, de foncier et d'équipements publics (école...) et sur les déplacements domicile-travail. Un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pourrait fournir un cadre à cette réflexion. Le concours financier de l'Etat et du maître d'ouvrage est attendu pour la mise en place des actions qui seront définies.

Pour accompagner le tourisme

Le Conseil départemental de Seine Maritime estime que les éoliennes peuvent « *devenir des facteurs pénalisants pour un nouvel essor touristique de la Côte d'Albâtre* ». Il indique qu'il « *proposera donc aux maîtres d'ouvrage de participer directement au financement de son projet de développement touristique* ». Le Conseil régional de Picardie estime quant à lui que : « *Le parc doit permettre le développement d'une offre touristique nouvelle, de découverte de cette industrie d'avenir.* »

Pour assurer la conciliation de la pêche et de l'éolien en mer

Les acteurs souhaitent trouver les moyens de « *concilier pêche professionnelle et éolien en mer* » (Conseil départemental de Seine maritime).

Certains se félicitent de l'évolution du projet, dans la mesure où il prend davantage en compte les besoins des pêcheurs (Région Picardie / Fédération régionale des travaux publics de Normandie) et encouragent le maître d'ouvrage à veiller à contribuer au maintien de la navigation au sein du parc éolien (CCI Normandie et Picardie).

Le CESER de Haute-Normandie note toutefois « *qu'en dépit des alertes émises par le monde de la pêche lors du débat public précédent (2010), une modification du site d'implantation des éoliennes n'a pas été envisagée alors même que des propositions alternatives avaient été formulées* ».

Des demandes sont faites au maître d'ouvrage pour mettre en place des mesures comme la création de « *récifs à vocations économique et écologique* » (CCIs) ou « *l'équipement de la flotte de navires de pêche avec des moteurs de la nouvelle génération* » (port de Dieppe/Dieppe navals). La Région Haute-Normandie précise qu'elle entend « *soutenir la modernisation, la compétitivité et la diversification économique de la filière pêche avec l'appui du Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* ».

Pour mettre en place des leviers de financement et une gouvernance adaptée

Le Conseil régional de Picardie souhaite que « *les territoires (collectivités locales et citoyens) soient associés au financement et à la gouvernance du parc éolien en mer du Tréport* » pour garantir « *les retombées et l'acceptabilité* » et appelle de ses vœux une « *mise en commun des retombées fiscales, au profit d'un fond pour le développement soutenable de l'emploi et des activités maritimes, cogéré par les différents acteurs* ». Le Pays Dieppois - Terroir de Caux partage cette volonté d'une mutualisation du produit de la taxe afin de développer des projets de plus grande ampleur.

Pour le mouvement écologiste, une énergie vertueuse sur le plan environnemental et économique, un appel à l'exemplarité du maître d'ouvrage en matière de gestion des impacts sur les milieux naturels, de nombreuses suggestions en matière de gouvernance

Une énergie jugée vertueuse sur le plan environnemental

Le mouvement écologiste appelle à développer les énergies renouvelables et notamment l'éolien pour limiter le changement climatique, la pollution atmosphérique, la dépendance énergétique ainsi que les risques d'accidents et « *l'explosion des coûts de production* » (Groupe Europe Ecologie Les Verts des conseils régionaux de Normandie et de Picardie) associés à la production d'électricité d'origine nucléaire.

France Nature Environnement (FNE) regrette néanmoins « *l'absence de stratégie nationale portée par les pouvoirs publics en matière d'énergie marine renouvelable* » et juge que : « *L'objectif de 6000 MW en 2020 est à la fois peu ambitieux au regard du potentiel et pourtant déjà inatteignable.* » Stop EPR regrette le coût très élevé du projet « *au regard des standards en vigueur en Europe* » et appelle le maître d'ouvrage à rechercher « *l'efficience économique* ».

Des perspectives économiques intéressantes au niveau régional

Les groupes EELV de Normandie et Picardie considèrent que le projet est l'opportunité de répondre à « *l'enjeu de réindustrialisation* » de la région. Pour « Stop EPR Ni à Penly ni ailleurs », il est l'occasion d'initier « *une mutation de l'économie régionale vers un modèle post carbone* ». Plus localement, pour Patrick Domenget, militant associatif, le projet est l'occasion de renforcer le projet touristique du Tréport symbolisé par le funiculaire.

Concernant la pêche, les groupes EELV de Normandie et Picardie se félicitent des choix faits par le maître d'ouvrage pour sécuriser la pratique de la pêche à l'intérieur du parc, l'incitent à poursuivre dans ce sens et demandent à la Préfecture maritime de se prononcer en faveur de son autorisation. En revanche, Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE) demande que la question du maintien de la pêche au sein du parc fasse l'objet d'études approfondies afin de retenir la meilleure option pour assurer à la fois le renouvellement des espèces marines et la sécurité des pêcheurs.

Un appel à l'exemplarité du maître d'ouvrage en matière de gestion des impacts sur les milieux naturels

Estimant que « *la transition énergétique ne peut pas se faire au détriment des milieux naturels et de la biodiversité* » (Stop EPR), le mouvement écologiste souhaite fixer une feuille de route ambitieuse dans la prise en compte des impacts sur le milieu naturel du projet. Si elle ne prend pas position sur le projet de parc éolien de Dieppe le Tréport, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) fait état de craintes quant à l'impact du projet sur le milieu et les espèces marines et émet un certain nombre de propositions connexes à celles du mouvement écologiste.

Améliorer les connaissances sur le milieu marin et l'impact des projets de parcs éoliens

La nécessité d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement du milieu marin et les impacts des parcs éoliens en mer est rappelée à plusieurs reprises. Ainsi pour l'AAMP et FNE, les pollutions sonores, notamment celles cumulées sur plusieurs parcs, doivent faire l'objet d'études¹. FNE préconise d'affecter à cet objectif une partie des produits de la taxe sur l'éolien en mer.

Réaliser une étude d'impact de qualité dont les résultats seront capitalisés

FNE propose que l'Etat coordonne « l'élaboration d'une base de données collectant l'ensemble des données issues des études d'impact ».

Mettre en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation définies dans un cadre exigeant

Haute-Normandie Nature Environnement préconise la méthodologie mise au point par Charène Kermagoret pour la définition des mesures de compensation. L'AAMP propose quant à elle de « créer un comité national d'évaluation et de suivi des parcs éoliens constitué d'experts indépendants pour s'assurer de la validité des méthodes de suivi, de la pertinence des aires d'étude retenues, de l'interprétation des résultats et de l'évaluation des mesures de réduction compensation ». De façon plus opérationnelle, elle préconise également d'éviter la technique du battage de pieux pour limiter les impacts sur les mammifères marins.

Suivre l'évolution de l'impact du parc et adapter les mesures en fonction

Un suivi de l'impact du parc tout au long de son fonctionnement et jusqu'à son démantèlement est demandé par le mouvement écologiste ainsi que la mise en place « d'actions correctives rapides, transparentes et proportionnées » si des impacts non identifiés lors de l'étude d'impact apparaissaient.

De nombreuses suggestions en matière de gouvernance du projet

Le mouvement écologiste fait un certain nombre de propositions quant à la gouvernance du projet de parc éolien et plus généralement sur le milieu marin et les projets ayant un impact sur l'environnement. Il émet aussi des suggestions au sujet de l'affectation des produits de la taxe appliquée aux parcs éoliens en mer.

FNE demande un renforcement des dispositifs de concertation entre les acteurs du milieu marin et côtier, à l'échelle des façades maritimes, afin « de développer une vision partagée » et de mieux faire coexister les différents usages du milieu. De façon plus large, FNE formule six propositions pour améliorer le dialogue environnemental comme notamment : « permettre en amont des projets aux parties prenantes de la société civile d'émettre un avis sur le projet de territoire et la cohérence globale des documents d'aménagement » ou encore organiser « de véritables débats sur l'opportunité des projets ».

¹ Ce point a fait l'objet d'une expertise complémentaire financée par la CNDP, voir le site du débat.

En terme de gouvernance du projet, les groupes EELV des Conseils régionaux de Picardie et de Haute-Normandie préconisent la constitution d'une société d'économie mixte qui permettrait aux collectivités locales, et à terme aux citoyens, de prendre une participation dans la société « Eoliennes en mer Dieppe-le Tréport », voire dans d'autres projets locaux et de s'associer ainsi à leur gouvernance. Stop EPR soutient cette proposition également ainsi que HNNE pour qui des projets tels que celui en débat doivent être l'occasion pour les populations locales « *de se réappropriier les questions énergétiques* ».

Enfin au niveau de l'affectation des produits de la taxe, les groupes EELV des Conseils régionaux de Picardie et de Haute-Normandie souhaitent que la taxe constitue un « *levier pour la transition écologique du territoire* » en servant prioritairement le financement d'actions « *d'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie, le soutien aux projets de recherche sur le stockage d'énergie renouvelable et sur l'éco-mobilité* ».

FNE souhaite de son côté que « *la part non affectée de la taxe des éoliennes maritimes soit dédiée à la protection des milieux marins, la promotion des bonnes pratiques environnementales de préservation de ces milieux et l'approfondissement des connaissances marines et littorales* ».

« Stop EPR » attend qu'une part fixe des revenus de l'exploitation du parc revienne « *à un fond dédié à la renaturation des littoraux normands et picards* ».

Pour les représentants de la pêche et certaines collectivités littorales, un projet qui pourrait sacrifier l'activité de pêche professionnelle et nuire aux écosystèmes marins, au tourisme, au patrimoine et à la sécurité en mer sans contrepartie économique valable ; une zone alternative proposée par les représentants de la pêche

Des conséquences sur le milieu naturel redoutées

Le Syndicat mixte de la Baie de Somme redoute une perturbation de l'équilibre des fonds marins et dénonce avec la ville de Mers-les-Bains l'absence d'étude d'impact fournie par le maître d'ouvrage à ce stade.

Un impact jugé délétère sur la pêche

Les comités régionaux des pêches et des élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie et de Nord-Pas-de-Calais-Picardie font état de la richesse halieutique de la zone et des contraintes qui pèsent déjà sur la pêche professionnelle, du fait de zones Natura 2000, du parc naturel marin et des autres activités économiques à l'œuvre en mer ou à proximité (centrale de Penly, extraction de granulats et parcs éoliens anglais). La ville du Tréport mentionne également les quotas appliqués à la pêche. Pour ces acteurs, la construction du parc éolien en mer signifierait des difficultés pour les 1500 marins des 300 navires attachés aux 8 ports situés entre Dunkerque et le Havre, et plus encore pour les 240 marins du Tréport. La ville du Tréport rappelle que la flotte de cette ville est essentiellement constituée de petits bateaux, ce qui signifierait selon elle leur disparition si le projet se réalisait.

Des doutes quant aux retombées économiques annoncées

Face à ces conséquences redoutées, les CRPMEM émettent des doutes quant au nombre d'emplois de construction et de maintenance annoncé par le porteur de projet, et la ville de Mers dénonce l'absence de retombées économiques pour le territoire. Cette dernière estime enfin qu'en « *condamnant la flotte du Tréport* », le projet « *s'attaque à la culture du territoire* ». La communauté de communes de Bresle maritime regrette que le projet n'ait pas donné lieu à « *un engagement déterminé des promoteurs du projet en faveur d'un développement économique et donc de créations d'emplois* ».

Un impact sur le tourisme et le patrimoine redouté

L'impact du projet sur la pêche se répercuterait également sur le tourisme dans la mesure, où selon la ville du Tréport, « *c'est pour profiter du port de pêche que les touristes viennent si nombreux* ». Le projet de parc éolien aurait également pour conséquence une altération du paysage, elle aussi, préjudiciable au tourisme de même qu'au patrimoine. La ville de Mers-les-Bains rappelle ainsi les différents labels et mesures de protection dont le littoral de la ville fait l'objet et estime que les exigences qu'ils imposent sont incompatibles avec le projet de parc éolien. Le syndicat mixte de la Baie de Somme redoute la « *perte de valeur du patrimoine* ».

Des craintes sur la sécurité en mer

Le CRPMEM Nord-Pas-de-Calais-Picardie rappelle qu'il s'agit d'une zone très fréquentée par les bateaux de tous types à proximité du dispositif de séparation du trafic. La ville du Tréport juge que la pratique de la pêche serait dangereuse : « *Par grand vent on distinguerait difficilement les éoliennes et en cas de panne, avec le courant, il ne faudrait que quelques minutes pour dériver et les heurter de plein fouet. Implanter des éoliennes dans ces zones serait aussi dangereux que de les installer au milieu de l'autoroute.* » Le Syndicat mixte de la Baie de Somme se dit inquiet « *des conséquences qui résulteraient d'une avarie d'un porte-conteneur ou même d'un pétrolier* ». La Ville de Mers craint un impact du parc sur la surveillance radar de Penly.

Une zone alternative proposée

Regrettant le manque de concertation autour de la définition de la zone d'implantation du projet, les CRPMEM proposent de retenir une zone alternative pour la réalisation de ce projet, « *une zone moins productive et moins riche d'un point de vue écologique, [...] moins travaillée par les professionnels de la mer, [avec des] conditions climatiques de vent plus favorables. Par définition, cette zone peut donc être légitimement qualifiée de zone de moindres impacts* ». Un particulier, M. Torra, estime que : « *Cela éloignerait certainement le raccordement au réseau via le site de Penly avec une liaison terrestre plus longue [...] mais c'est le prix à payer !* »

Des réserves exprimées par la ville de Dieppe et le CESER de Picardie, un soutien du projet sous conditions

Le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de Picardie indique que le nombre de créations d'emplois liés au projet lui paraît surévalué. Il redoute par ailleurs que les 196 entreprises identifiées en Picardie comme pouvant prétendre à des marchés dans le cadre du projet ne soient pas retenues à l'issue des procédures d'appels d'offres européens. Il juge enfin que les préoccupations des pêcheurs n'ont pas été entendues jusqu'alors et « *n'est pas convaincu par les retombées touristiques en Picardie liées à ce projet* ».

Dans ce contexte, le CESER de Picardie fait un certain nombre de demandes visant notamment à rééquilibrer les bénéfices du projet en faveur de la Picardie :

- Le centre de recherche basé à Amiens et non à Rouen
- Le poste de maintenance principale installé entre Mers et Ault
- Le poste électrique de raccordement implanté en Picardie
- Une meilleure indemnisation des villes picardes au-delà des 4 à 5 communes actuellement concernées
- L'insertion d'une clause sociale dans les consultations
- Un appel à l'épargne locale pour le financement du projet

La ville de Dieppe conditionne quant à elle son soutien à l'absence de nouvelles contraintes et restrictions imposées aux pêcheurs. Elle souligne néanmoins que la base de maintenance principale pourra fixer une centaine d'emplois dans la ville pendant 25 ans et demande au porteur de projet et aux pouvoirs publics que des dispositions soient prises pour permettre notamment :

- Une amélioration des infrastructures locales notamment de transport
- Une mobilisation par le projet des groupements d'entreprises locaux (grappes)
- Un développement de l'offre de formation
- Une mobilisation dans le cadre du chantier des demandeurs d'emplois locaux notamment les plus éloignés de l'emploi
- Des actions de valorisation de la pêche (entreprise de transformation, aide à la reconversion etc.)
- La mise en place à Dieppe d'un pôle multiservice de sécurité en mer
- La mise en place d'une politique de logement cohérente incluant la lutte contre la précarité énergétique
- L'affectation du produit fiscal du projet selon des priorités clairement établies
- Le soutien aux actions d'amélioration de l'accueil touristique et d'animation du territoire.